

Le **fer** de lance



DÉCISIONS INACCEPTABLES DE LA CSDL

Consultation sur le programme
Éthique et culture religieuse (ECR)

Suppléance pour la correction
des épreuves du MEES

Règles budgétaires 2018-2019



DÉCISIONS INACCEPTABLES DE LA CSDL

L'augmentation croissante du nombre d'élèves à la Commission scolaire de Laval (CSDL) crée une pénurie de locaux depuis plusieurs années. Pour pallier celle-ci à moindre coût, la CSDL a annoncé, dernièrement, deux mesures, pour l'année scolaire 2018-2019. Ces mesures auront des impacts négatifs importants tant sur les conditions de travail de nombreux collègues que sur les conditions d'apprentissage des élèves qui leur sont confiés.

La première mesure propose de dépasser les maxima prévus à la convention collective pour certains types d'élèves handicapés, tant au primaire qu'au secondaire. Cette décision permet à la CSDL de faire l'économie d'au moins quarante groupes d'élèves handicapés. C'est alarmant. Cette décision est inacceptable et aura des impacts importants sur le personnel enseignant et sur les élèves. Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) a déjà fait part de sa désapprobation quant à cette mesure au Conseil des commissaires en avril 2018, dans une précédente édition du Fer de lance et dans de nombreux forums.

Dernièrement, la CSDL a annoncé une autre mesure, tout aussi inadmissible, soit d'augmenter de 17 à 31 le nombre de groupes à plus d'une année d'étude

Le SERL a jugé bon de rappeler à la CSDL les effets négatifs de créer ce type de groupe.

(GPAE) au primaire. Le SERL dénonce aussi cette décision et il a souligné aux représentants de la CSDL sa réprobation.

Dans le cadre d'un projet éducatif particulier, comme c'est le cas pour les écoles alternatives, les classes GPAE répondent à une demande de la communauté. Les élèves et leur famille choisissent de fréquenter ce type d'établissement. De plus, les enseignantes et les enseignants font le choix d'y enseigner.

La décision de la CSDL ne s'inscrit pas du tout dans cette logique. Elle impose, sans consultation, aux élèves et au personnel enseignant, une organisation scolaire qui ne tient pas compte du meilleur enseignement possible.

Enseigner sur deux niveaux, voire deux cycles, impose des contraintes et une surcharge de travail qui ne sont, évidemment, pas prises en compte par l'employeur.

Dans ce contexte, l'augmentation de ce type de regroupement dépasse l'entendement, car il a des impacts sur tous les groupes qui ne sont pas à plus d'une année d'étude. Confrontées à la situation et souhaitant le mieux pour leurs élèves, les équipes écoles se voient dans l'obligation de proposer des critères de formation des groupes spécifiques aux groupes GPAE. Plus souvent qu'autrement, les critères sélectionnés font en sorte que les élèves les plus autonomes et ceux qui réussissent facilement sont sélectionnés pour accéder à ce type de classe.

Conséquemment, dans ces groupes épurés des meilleurs éléments, se retrouvent un plus grand nombre d'élèves à risque ou ayant un plan d'intervention. Il est facilement concevable d'anticiper les impacts sur la réussite éducative des élèves et sur l'alourdissement de la tâche pour le personnel enseignant. Évidemment, la CSDL n'a envisagé aucun ajout de service pour pallier la situation.

L'augmentation du nombre d'élèves et le manque de locaux compliquent la situation à la CSDL. Toutefois, il faut se rappeler la décision prise lors de la mise en place du projet OSE en 2005 qui a eu pour effet de diminuer l'offre de service en enseignement. Ce choix administratif, que nous avions dénoncé, à l'époque, dans un avis conjoint de trois syndicats d'employés de la CSDL, continue de hanter la CSDL.

Force est de constater qu'à la veille d'adopter son premier plan d'engagement vers la réussite, la CSDL prend des décisions douteuses qui risquent d'avoir un impact négatif sur la réussite des élèves et sur les conditions de travail du personnel enseignant.

Syndicalement vôtre !

Le président,
Guy Bellemare

MOT DU PRÉSIDENT _____	2
CALENDRIER _____	4
JOURNÉE DE SUPPLÉANCE POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES OBLIGATOIRES _____	5
COUR D'APPEL _____	5
DEUX NOUVELLES ÉCOLES PRIMAIRES POUR LA RENTRÉE 2019-2020 _____	6
RÈGLES BUDGÉTAIRES 2018-2019 _____	7
CAPSULES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL _____	7
PROCÉDURE D'AFFECTATION ET DE MUTATION - POUR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS RÉGULIERS DE L'ÉDUCATION DES ADULTES _____	7
DES ÉLÈVES DU <i>CENTRE DE FORMATION LE CHANTIER</i> CONSTRUISENT UNE MAISON POUR LES AUTOCHTONES _____	8
RAPPEL EN FORMATION PROFESSIONNELLE _____	8
BOURSE EN RELATIONS DU TRAVAIL _____	9
PRIX GRIS - FONDATION SIMPLE PLAN _____	9



LE FER DE LANCE Volume 20 n°6 • 28 MAI 2018

ÉDITEUR Syndicat de l'enseignement de la région de Laval
1717, rue Fleetwood Laval (Québec) H7N 4B2
Téléphone: 450 978-1513 • Télécopieur: 450 978-7075
www.sregionlaval.ca • reception@sregionlaval.ca

RÉDACTION André Arsenault, Guy Bellemare,
Julie Bossé, Justine Dauphinais-Sauvé,
Jennifer Gagnon, Maude Martel et Micheline Roby

COLLABORATION Natalie Chaho, Sylvain Leblanc, Joanie St-Hilaire

CONCEPTION GRAPHIQUE Passerelle bleue

INFOGRAPHIE Joanie St-Hilaire

IMPRESSION Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES Shutterstock

HEURES D'OUVERTURE Du lundi au jeudi : de 8:00 à 17:00
Vendredi : de 8:15 à 12:00 et de 13:15 à 15:30

Quoi?	Dates?	Heures?	Où?
Assemblée des personnes déléguées	5 juin 2018	16 h 30	SERL
Séance d'information aux enseignantes et aux enseignants à statut précaire (secteur jeunes): Comment voir son nom inscrit sur la liste de priorité?	6 juin 2018	17 h	SERL
Assemblée générale	12 juin 2018	17 h 15	SERL

CONGÉ SPÉCIAL POUR DÉMÉNAGEMENT



Une enseignante ou un enseignant qui déménage a le droit de s'absenter du travail, sans perte de traitement, le jour du déménagement tel que prévu à la clause 5-14.02 E) de la convention collective nationale.

Toutefois, il convient de préciser que l'occurrence du congé doit correspondre au jour où se déroule le déménagement. De plus, l'employeur peut exiger une pièce justificative appropriée de l'enseignante ou de l'enseignant absent pour tout motif autre que l'invalidité (entente locale, clause 5-11.04).

Pour satisfaire à cette exigence, une facture d'entreprise de déménagement ou de location de véhicule, un bail ou tout autre document pertinent peuvent être fournis à l'employeur. Une déclaration sous serment (affidavit) sera également considérée par l'employeur comme étant une pièce justificative appropriée.

CONSULTATION SUR LE PROGRAMME « ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE »

Dans le cadre du dossier de la laïcité, le Congrès de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) de juin 2013 a pris la décision suivante :

« Le Congrès confie au Conseil fédératif la tâche de prendre les moyens nécessaires, dont un groupe de travail constitué d'enseignantes et d'enseignants en ECR, avant de procéder à une consultation des membres pour approfondir sa réflexion sur le programme *Éthique et culture religieuse*, avant de prendre position et de faire des recommandations ultérieures auprès du gouvernement. »

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) convie les membres souhaitant débattre de ce sujet à faire partie de la délégation qui prendra part au congrès 2019. Ce futur congrès aura lieu à la fin de juin 2019 au Manoir Saint-Sauveur. La délégation du SERL comptera plus de trente personnes déléguées.

Pour toute question sur ce sujet, veuillez communiquer avec Julie Bossé au 450 978-1513.

www.lafae.qc.ca/consultation-ecr

CONSULTATION
EN LIGNE

22 MAI
AU
15 JUIN
2018

PROGRAMME
ÉTHIQUE ET CULTURE
RELIGIEUSE (ECR)
Vous en pensez quoi?

JOURNÉE DE SUPPLÉANCE POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES OBLIGATOIRES

Voici un rappel de la mesure 15130 qui finance la suppléance pour soutenir les enseignantes et les enseignants dans la correction des épreuves obligatoires suivantes :

Français, langue d'enseignement - 4 ^e année du primaire	Une journée de suppléance
Français, langue d'enseignement et mathématiques - 6 ^e année du primaire	Une journée de suppléance
Français, langue d'enseignement - 2 ^e année du secondaire	Une demi-journée de suppléance par groupe

Pour toute question sur ce sujet, veuillez communiquer avec Julie Bossé au 450 978-1513.

COUR D'APPEL

Nouvelle importante portant sur le grief contestant la décision de la Commission scolaire de Laval (CSDL) à l'effet de récupérer le salaire des enseignantes en congé de maternité durant la période estivale.

Plusieurs se souviendront qu'en 2014-2015, la CSDL avait réduit l'ajustement de 10 mois versé durant la période estivale aux enseignantes dont le congé de maternité chevauchait la période d'été. Cette décision frappe encore aujourd'hui plusieurs enseignantes dans la même situation.

Malgré une décision de l'arbitre et un jugement de la Cour supérieure rejetant le recours, le Syndicat de l'enseignement

de la région de Laval (SERL) a remporté, dernièrement, une manche importante. La Cour d'appel du Québec, le plus haut tribunal provincial, a accepté d'entendre la cause.

Le SERL ira donc, une fois de plus, contester l'atteinte aux droits fondamentaux et l'effet discriminatoire de la décision de la CSDL envers les enseignantes en congé de maternité pendant la période estivale. Cette décision a pour effet de priver ces dernières de recevoir, de leur employeur, le traitement qui leur est dû.



DEUX NOUVELLES ÉCOLES PRIMAIRES POUR LA RENTRÉE 2019-2020

Lors du Comité général de consultation (CGC) tenu en avril, les représentants de la Commission scolaire de Laval (CSDL) confirmaient l'ouverture de deux nouvelles écoles primaires pour la rentrée 2019-2020. Une première sera construite dans le secteur Laval-des-Rapides, annexée au parc de Cluny. La seconde sera située dans le secteur Vimont-Auteuil, plus précisément au 4, rue Plage de Venise.

Malgré l'ouverture de ces nouveaux bâtiments, la majorité des écoles demeureront surpeuplées. De plus, selon des données démographiques du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de janvier 2018, la CSDL verra son effectif augmenter de plus de 5 415 élèves d'ici 2028-2029. La disponibilité de nouveaux espaces devient essentielle. C'est pourquoi il est prévu de construire d'autres écoles sur le territoire lavallois dans les prochaines années.

Prévisions démographiques de la CSDL-MEES :

Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Primaire	23 820	24 267	24 587	24 670	24 477	24 519	24 339
Secondaire	13 711	14 064	14 579	15 323	16 050	16 662	17 085

La CSDL est donc en attente de réponses du ministère, à la suite des nouvelles demandes d'ajout d'espace, relativement au Plan québécois des infrastructures 2018-2028. Cependant, la disponibilité des terrains risque de causer des difficultés majeures, puisque les espaces disponibles seront restreints dans certains secteurs.

Entretemps, la CSDL tente de libérer des espaces dans les écoles secondaires. C'est pourquoi les élèves des secteurs de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle seront progressivement relocalisés des écoles secondaires vers l'édifice Cunard.

Ainsi, pendant que certains imaginent l'école idéale, d'autres vivent au quotidien dans des espaces devenus trop petits : où la bibliothèque est devenue une salle de classe, où les spécialistes ont troqué leurs locaux contre des chariots, où les espaces de rangements sont devenus des bureaux pour le personnel enseignant spécialiste ou orthopédagogue ou en soutien à l'apprentissage du français. Les spécialistes en éducation physique doivent-ils craindre de perdre leurs locaux?

L'éducation est-elle réellement une priorité?



RÈGLES BUDGÉTAIRES 2018-2019

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) a dernièrement reçu les informations concernant le fonctionnement des prochaines règles budgétaires. Bien entendu, des modifications ont été apportées par le ministère dans l'application de plusieurs mesures pour 2018-2019.

Nous vous invitons à consulter le document « *Projet de Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 avril 2018* » en suivant ce lien :

<http://sregionlaval.ca/projet-de-regles-budgetaires-de-fonctionnement-des-commissions-scolaires-pour-les-annees-scolaires-2018-2019-a-2020-2021-avril-2018/>

CAPSULES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

BRUIT EXCESSIF DANS LES GYMNASES

En 2013, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) déposait une première plainte quant au bruit excessif dans le gymnase de l'école Saint-Martin. Par la suite, l'école Poly-Jeunesse et l'école Saint-Paul ont aussi été ajoutées à la liste. La réverbération du son et le taux de décibels étaient problématiques. Les résultats dépassaient largement les mesures acceptables. Lors du dernier Comité de santé et sécurité au travail (SST), la Commission scolaire de Laval (CSDL) nous confirmait que des travaux d'insonorisation seraient enfin effectués dans les gymnases de ces trois écoles.



TRAVAUX D'ÉTÉ À VENIR

En Comité de santé et sécurité au travail (SST), la Commission scolaire de Laval (CSDL) nous a annoncé que de nombreux travaux seraient amorcés au cours de l'été, et ce, dans plusieurs écoles. La CSDL nous avise qu'il est irréaliste de prétendre que tous les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire.

Ces travaux ont pour but d'améliorer la qualité de l'environnement des milieux de travail.

Pour toutes situations que vous jugez dangereuses ou problématiques, veuillez communiquer avec Micheline Roby au 450 978-1513.

PROCÉDURE D'AFFECTATION ET DE MUTATION POUR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS RÉGULIERS DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Cette année, toutes les enseignantes et tous les enseignants réguliers peuvent se présenter à la séance d'affectation et de mutation qui aura lieu le 20 août 2018 entre 8 h et 10 h à l'auditorium du Centre de formation Compétences-2000. Cette séance vous permettra soit de modifier votre tâche ou de changer de centre.

Les ressources humaines et vos représentants syndicaux seront présents.

Voir l'échéancier sur le site du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (www.sregionlaval.ca)

Pour les enseignantes et les enseignants sur la liste de rappel, la séance d'affectation et de mutation se tiendra le 20 août 2018 entre 10 h et midi à l'auditorium du Centre de formation Compétences-2000.

DES ÉLÈVES DU CENTRE DE FORMATION LE CHANTIER CONSTRUISENT UNE MAISON POUR LES AUTOCHTONES

L'idée de ce projet d'envergure a germé dans la tête des élèves en charpenterie-menuiserie en mai 2017.

Le comité d'élèves du Centre de formation *Le Chantier* a entrepris la construction d'une maison afin d'aider la communauté autochtone de la Nation Anishinaabe de Lac-Simon, près de Val-d'Or.

La maison, de type modulaire, conçue pour supporter les conditions de transport, aura deux modules de 14 pieds par 25 pieds.

De nombreux partenaires ont contribué au projet en fournissant divers matériaux. Le comité d'élèves a également lancé une campagne de sociofinancement afin d'amasser les fonds nécessaires pour se procurer les matériaux manquants. Les modules seront transportés par camion en Abitibi à la mi-juin 2018.

Les enseignants, André Parent et Dominic Daoust, ont aussi contribué à ce succès en accompagnant la vingtaine d'élèves.

Bravo pour cette belle initiative!



RAPPEL EN FORMATION PROFESSIONNELLE

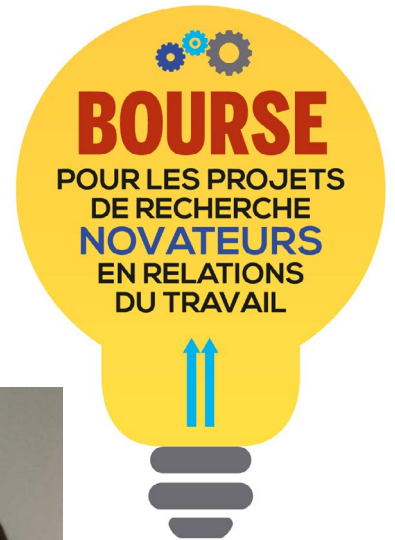
N'oubliez pas d'acheminer vos relevés de notes ainsi que votre demande de renouvellement d'autorisation provisoire.

BOURSE EN RELATIONS DU TRAVAIL

LA FAE REMET UNE BOURSE DE 2 000 \$ À UN DOCTORANT

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a remis pour une quatrième année une bourse de 2 000 \$ pour un projet de recherche novateur en relations du travail à un étudiant qui fait avancer les connaissances. Le lauréat, maître Sébastien Parent, est inscrit depuis l'automne 2017 au doctorat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Son projet d'étude porte sur l'impact du droit du travail sur l'interprétation des droits et libertés consacrés dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec.

Félicitations monsieur Parent!



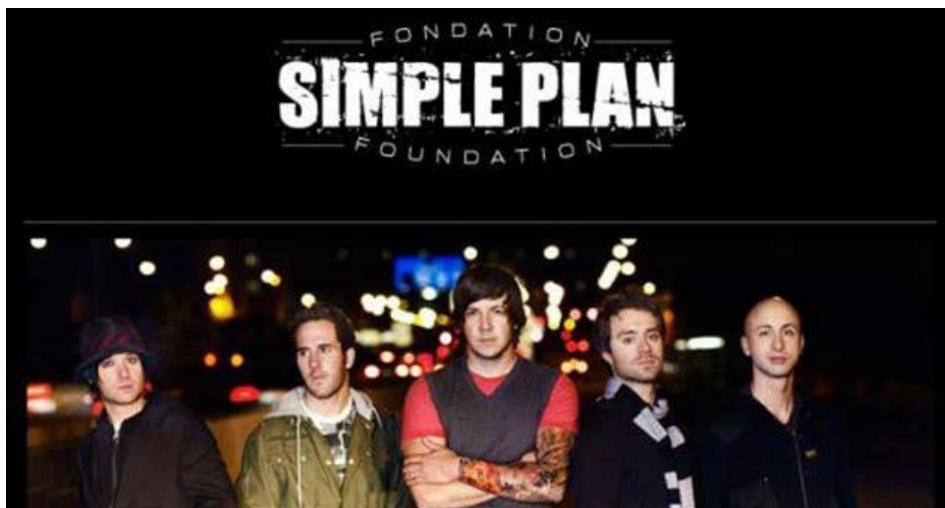
PRIX GRIS - FONDATION SIMPLE PLAN

La fin de l'année scolaire approche à grands pas!

Vous avez mené des projets au courant de l'année pour sensibiliser votre école aux réalités LGBTQ. Le GRIS et le groupe rock Simple Plan vous invitent à les soumettre au prix GRIS-Fondation Simple Plan avant le 30 juin.

Vous courrez la chance de gagner une bourse de 2 000 \$ pour votre école!

Tous les détails sur : <http://www.gris.ca/prix/>



LE FER DE LANCE

Lisez le nouveau Fer de lance en ligne au

www.sregionlaval.ca

www.facebook.com/sregionlaval



Vous désirez recevoir le Fer de lance par courriel?

Faites-nous parvenir votre adresse personnelle :
reception@sregionlaval.ca

Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

1717 rue Fleetwood
Laval, Qc H7N 4B2

450-978-1513

Heures d'ouverture | lundi au jeudi | 8:00 - 17:00
| vendredi 8:15 - 12:00 | 13:15 - 15:30